

MISE EN PLACE D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS



Depuis 2013, la commune de Raeren, localisée au Nord-Est du Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel, a choisi d'entrer dans une démarche « zéro pesticides », supprimant ainsi l'utilisation de tous produits chimiques.

Elle est entrée dans un processus de gestion différenciée (GD) de ses espaces. Pour rappel, la gestion différenciée prend en compte les trois piliers de la durabilité. Les espaces doivent donc rester accueillants pour les touristes et les citoyens, et favoriser la biodiversité en diminuant ou supprimant l'utilisation des pesticides.

Comment ? En concevant, dès le départ : des espaces peu gourmands en entretien, des espaces verts répondant à la demande citoyenne, des espaces verts prenant en compte l'évolution de la végétation et l'usure des revêtements.

En 2014, la Commune de Raeren a signé une convention avec le pôle de gestion différenciée qui propose un programme d'accompagnement dans la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts communaux.

Dans un premier temps, le rôle du Parc naturel était celui d'intermédiaire-interprète entre le pôle GD et les autorités communales. Par la suite, dans un souci de collaboration, l'équipe s'est vue confier la mission la mission de fournir un inventaire et une classification des espaces verts de la commune, afin de proposer par la suite des pistes de gestion en accord avec la gestion différenciée.

Cet inventaire fut réalisé entre mai et août 2014 par un stagiaire du Parc naturel dans les 3 villages de la commune. Ensuite, ce dernier a établi une classification des espaces verts communaux en tenant compte de la pression de gestion appliquée aux espaces et du type d'entretien. C'est à partir de cette classification et de la localisation des espaces verts que sont apparues les zones où des changements pouvaient être envisagés par la Commune. Par exemple, les zones traitées aux herbicides

constituent des zones de changement obligatoire suite à l'arrêt d'utilisation des pesticides. D'autres zones parmi les parterres et pelouses ont été identifiées au cas par cas et ont fait l'objet d'une proposition de gestion

visant à économiser du temps d'entretien.

En octobre 2014, le fruit de cette collaboration entre le Parc, le Pôle Gestion Différenciée et les services communaux fut présenté aux instances communales et le plan de gestion différenciée fut officiellement approuvé. Ce plan prévoit notamment l'achat de 2 nouvelles machines de désherbage alternatif. Les ouvriers communaux en charge de l'entretien des espaces verts, premiers concernés par cette démarche, se sont également montrés très enthousiastes.

Chiffres Clés

Résultats	
23	
5250	
10	
3	
3	